



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
MME BELLUOT	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var,
MME BILL-ARNAUD	Représentant M. le Maire de La Garde,
M. BOUDOURESQUE	Président du Conseil scientifique,
M. CARRASSAN	Adjoint au Maire de la ville d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DESPINOY	Représentant des sports de nature,
M. ECOCHARD	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. FOUCHIER	Représentant la Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. GAUDIN	Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. GIRAN	Maire de Hyères,
M. HALL	Représentant le Directeur Interrégional de la mer Méditerranée,
MME HURAUT	Représentant le Maire de La Croix-Valmer,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var,
MME MAURER	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
M. MILLO	Représentant la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
MME MONFORT	Conseiller municipal délégué au Maire de la ville d'Hyères, Présidente du Conseil d'administration,
M. PARLANGE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. PONCIN	Représentant du personnel du Parc national,
M. PRINCE	Représentant le Maire de Cavalaire-sur-mer,
MME SANDEL	Conseillère régionale et 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SELLIER-RICHEZ	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. SOUBELET	Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
Mme AUDIBERT	9 ^{ème} Maire adjoint de Hyères,
Mme ARNOULD	Conseiller départemental du Var,
M. BARCELO	Parc national – responsable du service Scientifique,
Mme BONNAMY	Parc national – responsable service Aménagement, architecture et paysage,
M. BELLON	Mairie de Hyères, service Aménagement-environnement,
M. CORBOBESSE	Parc national – chef de secteur de la Presqu'île de Giens,
M. DEHLINGER	Parc national – responsable du service financier,
MME DURAND	Parc national – chargée de mission ingénierie financière,
MME FEBBRAIO	Mairie de Carqueiranne – Pôle environnement développement durable,

MME GIMOND-LANTERI	Toulon Provence Méditerranée – Responsable du site des Salins d'Hyères,
MME GRAILLET	Parc national – responsable service Communication, éducation à l'environnement,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
M. LOEUILLARD	Conseil départemental du Var – Direction de l'environnement,
MME MIGNET	Parc national - Chargée de mission développement local,
MME PURSON	Mairie de Carqueiranne – Pôle environnement développement durable,
M. ROBIN	Mairie de Cavalaire-sur-mer – Conseiller municipal délégué environnement,
M. PRODROMIDES	Président du Conseil économique, social et culturel,
M. ROUX	Conseiller départemental du Var,
M. SELLIER	Directeur du Parc national,
M. SERANTONI	Parc national – Service Aménagement, architecture et paysage,
MME THUREL	Parc national – chargée de mission Tourisme durable,
MME VERDIER	Directrice-adjointe du Parc national.

ETAIENT EXCUSES

M. ARIZZI	Maire de Bormes-les-Mimosas,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var, <i>pouvoir à M. Poncin,</i>
M. BERNARDI	Maire du Lavandou,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration,
M. DE CANSON	Maire de La Londe-les-Maures,
M. FALCO	Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. GIRAUD	Président du Conseil départemental du Var,
M. KELLER	Résident permanent dans l'île de Porquerolles, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
M. MASSON Robert	Maire de Carqueiranne,
M. PLENAT	Maire du Rayol-Canadel,
M. RUSSAC	Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
M. STASSINOS	Maire du Pradet.
M. TANDONNET	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
M. TOLLARI	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins.
M. VELLY	Contre Amiral, adjoint territorial au Préfet maritime de la Méditerranée,

La présidente salue la présence de **M. Pierre SOUBELET**, Préfet du Var, de M. le Commissaire général **Hervé PARLANGE** qui représente le Vice-Amiral d'escadre **Yves JOLY**, Préfet maritime, de **M. Jean-Pierre GIRAN**, Député-Maire de Hyères, de **Mme Christine SANDEL**, Conseillère régionale, de **Mme Catherine HURAUT** représentant **M. Bernard JOBERT**, Maire de La Croix-Valmer, de **M. Emmanuel PRINCE** représentant **M. Philippe LEONELLI**, Maire de Cavalaire-sur-mer, de **Mme Hélène BILL-ARNAUD** qui représente **M. Jean-Louis MASSON**, Maire de La Garde.

La Présidente présente les excuses du Contre-Amiral **Bernard VELLY**, représentant le Ministre de la Défense, de **M. Marc GIRAUD**, Président du Conseil départemental du Var, **M. Hubert FALCO**, Président de TPM, **M. Gil BERNARDI**, Maire du Lavandou, **M. Roland BRUNO**, Maire de Ramatuelle, **M. François de CANSON**, Maire de La Londe-les-Maures, **M. Robert MASSON**, Maire de Carqueiranne, **M. Jean PLÉNAT**, Maire du Rayol-Canadel, **M. Hervé STASSINOS**, Maire du Pradet, de **M. Patrice RUSSAC**, de la DIRECCTE, de **MM. Yann ARTHUS-BERTRAND** et **Patrick FOLTZER** qui donnent leur pouvoir à **M. de CABARRUS**, de **M. Alain BACCINO** qui donne son pouvoir à **M. PONCIN**, de **M. Georges KELLER** qui donne son pouvoir à **M. BOUDOURESQUE**, de **Mme Laurence CANANZI**, de **M. Jean TANDONNET** et de **M. Raymond TOLLARI**.

La présidente remercie de leur présence M^{me} ARNOULD et M. ROUX, conseillers départementaux du Var, venus écouter les débats de cette séance du conseil d'administration.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la présidente** indique que désormais les points à l'ordre du jour seront présentés, chaque fois que cela est possible, par les agents du Parc national de Port-Cros. En effet, ils sont les mieux à même de les présenter car c'est le résultat de leur travail ainsi que celui de leur équipe qui a permis de soumettre les délibérations au conseil d'administration.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2015

La présidente confirme à **M. Poncin** que les modifications demandées par **Mme Aboucaya**, en Bureau du conseil d'administration, concernant son intervention sur la plage Notre-Dame, ont bien été retranscrites dans le présent procès-verbal.

M. Poncin souligne le fait qu'il est important que le parc national soit partie prenante dans les décisions lorsqu'elles concernent directement l'établissement et ce dans le cadre d'un travail en concertation avec les partenaires. Par ailleurs, **M. Poncin** indique que toutes demandes extérieures à l'établissement doivent faire l'objet de demandes préalables auprès de la Direction, qui, une fois validées, les transmettra aux services ou secteurs concernés pour mise en œuvre, rappelant ainsi les règles hiérarchiques au sein de l'établissement.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ ET L'ACTUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS.

La présidente indique souhaiter faire un point régulier d'information sur l'activité et l'actualité de l'établissement pour informer les administrateurs des principaux événements qui se sont passés entre deux conseils d'administration, les séances du conseil d'administration étant aussi des moments privilégiés pour partager la vie du parc national.

a) Finalisation de la charte du Parc national de Port-Cros

La présidente rappelle que le conseil d'administration du 28 mai 2015 a adopté le projet final de charte, intégrant les réponses de l'établissement aux recommandations de la consultation institutionnelle, de l'enquête publique, des avis intermédiaires du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et du Comité Interministériel des Parcs Nationaux (CIPN). Une délégation du parc national a soutenu ce projet de charte devant le CNPN et le CIPN respectivement les 1^{er} et 8 juillet 2015. Les instances nationales ont relevé l'important travail de concertation locale et d'analyse réalisé par l'établissement public.

La présidente informe que le projet final de charte du parc national de Port-Cros a recueilli un avis favorable du CNPN et du CIPN avec un certains nombres de recommandations dont les suivantes :

- la nécessité de suivi des résultats des actions menées avec la mise en place d'indicateurs pour pouvoir mesurer l'efficacité des mesures proposées.
- le rôle fondamental de l'Aire Maritime Adjacente (AMA) sur le plan de la solidarité écologique entre les îles et le continent. Cet espace ne sera pas affecté par les adhésions des communes. L'AMA reste sous autorité de l'État, de la Préfecture maritime, de la Préfecture de Région ou de Département en fonction des activités. Il s'agira de consolider l'action de l'établissement public sur cet espace en faisant apparaître de manière plus claire son rôle et ses demandes vis à vis des différents détenteurs de l'autorité.
- l'importance de la mise en place des ceintures agricoles pour appuyer le maintien territorial et le dynamisme économique de l'agriculture.
- le besoin d'articulation entre les mesures préconisées par la charte et les programmes d'actions développés par les communes, comme par exemple l'Opération Grand Site (OGS) sur la presqu'île de Giens.
- la mise en place d'une évaluation à mi parcours c'est à dire environ après six ans de mise en œuvre de la charte pour évaluer la réalisation technique et l'impact écologique des mesures prioritaires, l'état de conservation des espèces sauvages et des habitats naturels.
- la révision de la forme du document pour une meilleure lisibilité.

La charte du parc national de Port-Cros, dans sa version finale, a donc été transmise au conseil d'État le 18 septembre dernier pour un examen en vue de la publication du Décret d'ici la fin de l'année 2015. Les communes auront ensuite quatre mois pour se prononcer sur leur adhésion ou non à la charte, déterminant ainsi, pour les trois prochaines années, le périmètre du parc national pour la mise en œuvre de la charte.

b) Adaptation de l'organisation de l'établissement pour la mise en œuvre de la charte.

Le directeur indique que l'objectif de la réflexion, qui est actuellement en cours au sein de l'établissement, est de l'adapter à la mise en œuvre de la charte, de façon à disposer d'un établissement qui soit le plus opérationnel et le plus efficace possible.

La réflexion se tient en deux phases :

- les missions nouvelles de l'établissement.
- le mode organisationnel.

Demain, l'établissement va fonctionner davantage en mode projet et il s'agit aujourd'hui de le structurer et de préciser le mode d'articulation entre les différents services de façon à ce que l'établissement puisse répondre à ses obligations et aux demandes extérieures.

Un organigramme sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

c) Les colloques

La présidente indique que la participation aux colloques nationaux et internationaux est importante d'une part pour le rayonnement du parc, et d'autre part, pour l'enrichissement culturel des équipes en

tant que formation permanente pour être à la pointe des avancées scientifiques et techniques. Elle rappelle que la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit, l'ouverture aux autres sont des valeurs fondamentales des parcs nationaux en général et du parc national de Port-Cros en particulier.

BiodiverCities Marseille 2015 - 17 au 19 septembre à Marseille

La présidente indique que BiodiverCities est un colloque international qui a été organisé à Paris en 2010, Rio de Janeiro en 2012 et au Cap en 2014. Il s'agit donc du 4^{ème} colloque international organisé par le réseau UPA Network et le programme UNPEC (*Urban National Parks in Emerging Countries and Cities*) en partenariat avec la ville de Marseille et les parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros. Le thème portait sur « villes et parcs naturels : construire une nature urbaine » avec comme question sous-jacente principale : est-ce que l'urbanisation et la protection sont antagonistes ou complémentaires ? Ce colloque s'adressait à un public varié : public de chercheurs, gestionnaires d'aires marines protégées, collectivités territoriales, représentants des ministères et des établissements publics et représentants de la société civile.

L'objectif de ce colloque est de regrouper les acteurs et les chercheurs autour des questions liées aux rapports ville-nature et en particulier des aires protégées confrontées aux dynamiques urbaines.

Sont intervenus lors de ce colloque, pour la France, le Parc national de Port-Cros et celui des Calanques mais aussi les parcs nationaux du Cap, de Rio de Janeiro, de Nairobi et Mumbai (Bombay) ainsi que des représentants des collectivités territoriales associées à ces parcs. Chacun a apporté des témoignages assez intéressants et parfois surprenants. Il y a eu des échanges d'expériences en matière de gestion des parcs naturels en milieu urbain et péri urbain sous forte influence de pratiques urbaines, comme le tourisme ou l'industrie, des échanges aussi de connaissances, de recherches en cours sur les interactions de conservation et de développement entre espace naturel et ville. Malgré toutes les différences entre ces parcs (territoire, régime politique, densité de population, etc.) des points communs et de similitude existent à la fois dans les problématiques, sur la nécessité de la concertation, de la pédagogie, de la création d'un climat de confiance entre les gestionnaires des parcs, les habitants et les acteurs socio-économiques, mais aussi au niveau des complexités administratives qui sont liées à divers niveaux de gestion et à la superposition des contraintes avec le besoin d'élaborer des stratégies claires de gouvernance en terme de biodiversité, d'intégration ville/parc. Les parcs nationaux sont un des principaux moteurs de l'économie touristique locale comme c'est le cas pour la ville de Rio de Janeiro qui prend le logo du parc pour diffuser son image à l'extérieur.

Ce colloque conforte la position de l'établissement, s'il y en était besoin, que protéger la nature c'est protéger l'Homme. Les Hommes ne tirent que des bénéfices des écosystèmes et des paysages en bonne santé et préserver cette santé c'est assurer la pérennité de ces bénéfices au profit de l'Homme. A titre d'exemple, **la présidente** informe que le parc national de Nairobi est allé jusqu'à ériger une clôture électrique entre la zone urbaine de Nairobi et le parc pour éviter les intrusions et protéger les zones d'habitat du gibier qui sont la source de survie des Maasaïs.

Mme Bellan-Santini a également participé à ce colloque. Elle indique que sur les quatre parcs étrangers qui ont été présentés, trois étaient des parcs littoraux. L'intérêt a été de tester les mêmes problématiques que sont l'interface terre/mer et les différents types d'activités.

Pour M. Prodrômides, ce type de colloques permet de faire des rencontres intéressantes entre les parcs. Pour autant il émet une réserve car la différence entre chaque parc est telle (densité de population, problèmes géopolitiques...) que le parallèle avec le parc national de Port-Cros est difficilement trouvable même si sur la jonction terre/mer, il conçoit qu'il y a eu des points de rencontre. Selon lui, à l'avenir, et pour que ce soit profitable pour le PNPC, il faudrait cibler les parcs qui ont des configurations similaires au parc national de Port-Cros pour éviter un colloque qui ne débouche que sur de l'échange intellectuel.

M. Giran se réjouit de ce genre de colloque et aurait aimé y participer, en tant que maire d'une collectivité intéressée ou comme auteur de la loi de 2006. Il souhaiterait que l'établissement fasse

partager ce genre de projets véritablement passionnant pour quelqu'un qui a porté sur les fonds baptismaux les parcs péri-urbains et notamment le parc national des Calanques. Il lira avec intérêt les actes du colloque.

La présidente acquiesce.

3° Colloque nationale de l'Agence des Aires Marines Protégées – 5 au 9 octobre à Brest

Le directeur précise que ce colloque, organisée par l'AAMP, comptait une vingtaine d'ateliers qui traitaient notamment de thématiques scientifiques (sciences humaines, sciences physiques, biologie) mais également de culture ou de gestion.

Ce colloque rassemble des gestionnaires d'AMP et il est extrêmement intéressant de constater qu'à des milliers de kilomètres de distance, les problématiques sont similaires et les moyens de les gérer et de lever les paradoxes sont les mêmes. Trois agents du PNPC ont participé à une dizaine d'ateliers. Les actes du colloque seront diffusés aux administrateurs qui le souhaitent. La qualité du colloque était en nette amélioration par rapport à la précédente version qui avait eu lieu à la Rochelle il y a cinq ans.

Premières rencontres du réseau international des Petites Îles durables – 26 au 29 octobre à Porquerolles.

La présidente indique que depuis 2005, le Conservatoire du Littoral mène des opérations d'assistance aux gestionnaires des petites îles dans le cadre de la démarche PIM – Petites Îles de Méditerranée. Le Conservatoire du Littoral organise donc à Porquerolles du 27 au 29 octobre cette conférence internationale avec pour thème : petites îles, pionnières du développement durable.

Mme Mignet précise que le Ministère de l'écologie a confié et a chargé le Conservatoire du Littoral de piloter la mise en œuvre de cette démarche qui vise à créer un réseau, un club et un label pour les petites îles durables.

Trois objectifs sont définis avec une phase pilote pour 2016-2020 :

- 1/ capitaliser les bonnes pratiques sur les petites îles,
- 2/ coopérer avec la mise en place d'un réseau des petites îles durables
- 3/ valoriser à travers la mise en place d'un label pour les petites îles.

Tout cela sera développé dans le colloque de lancement avec une phase pilote qui va réunir un certain nombre d'îles, dont l'archipel d'Hyères, pour expérimenter la mise en place de cette démarche innovante.

Dans ce cadre, le parc national, avec l'école nationale d'architecture de Marseille et le Conservatoire du Littoral, présentera ses travaux liés aux recherches et productions que les architectes de master 1 et 2 ont réalisé l'année dernière sur les trois îles de l'archipel le mardi 27 octobre au soir.

d) Suivi des grands projets

MedPAN

La présidente précise que MedPAN est un réseau méditerranéen d'AMP qui contribue à réduire le rythme actuel de l'appauvrissement de la biodiversité marine. Ce réseau regroupe plus de 80 institutions et 18 pays méditerranéens pour un total de plus de 90 aires maritimes protégées.

Mme Durand indique que l'établissement a été co-organisateur avec MedPAN d'une conférence et d'une journée technique qui a eu lieu à Marseille, avec le soutien de la Région PACA, pour accueillir différents gestionnaires et décideurs du pourtour Méditerranéen, les 23 et 24 juin derniers. L'objectif était de travailler sur les bénéfices écosystémiques des espaces littoraux, marins et côtiers autour de la Méditerranée c'est à dire les bénéfices d'un développement durable du territoire. 170 personnes du pourtour Méditerranéen étaient présents, soit une dizaine de pays, pour croiser les différentes approches. L'établissement a présenté la démarche de la mise en place de la charte pour le territoire et a pu le partager avec d'autres AMP.

La semaine prochaine, l'établissement va partager avec ses homologues les différents outils, les différentes opportunités qu'il y a autour des questions de financement.

La semaine suivante, fin octobre, l'établissement accueille pour trois jours une première session d'une formation de six gardes-moniteurs originaires d'Algérie et du Maroc sur le secteur de Port-Cros. Cette formation permettra d'échanger avec eux sur les pratiques et les expériences qu'ils pourraient mettre en place chez eux.

Enfin, fin novembre, va avoir lieu l'atelier annuel de MedPAN qui est une réunion de gestionnaires qui sera suivie par l'assemblée générale de l'association MedPAN. Cette année, le thème porte sur le tourisme durable.

COPAINS – Collections Patrimoine Insertion

La présidente indique que le premier Comité de pilotage du projet COPAINS a eu lieu le 2 octobre dernier entre le PNPC, dans le cadre de son engagement sociétal, le CBNMP et l'association de sauvegarde des forêts varoises (ASFV). Le travail accompli marque la réussite de ce projet mis en place il y a un an. Les actions ont été consolidées et ce projet pourra s'inscrire dans la durée.

Le directeur rappelle l'historique du projet.

A l'origine, l'établissement recherchait un opérateur capable d'entretenir les collections variétales puisque le PNPC et le CBNMP possèdent l'essentiel en banque de données, des espèces d'oliviers mais également des figuiers de Méditerranée. L'établissement s'est d'abord tourné vers des partenaires privés mais cela s'est vite avéré compliqué parce que les collections variétales ne sont pas rentables économiquement. Puis l'établissement a trouvé un partenariat avec l'ASFV qui est une association de réinsertion de public en difficulté. Ce projet est né il y a quelques années et a évolué vers une activité économique créatrice de richesse et d'emploi, dans le respect de la biodiversité. Les résultats sont plus qu'encourageants car le calendrier prévisionnel de réalisation des activités a été dépassé. L'objectif à atteindre est l'autonomie économique de cette association. Cette expérience pourra servir également de prototype pour une exportation du modèle sur le littoral de façon à recréer de l'emploi local.

M. Despinoy, Président de l'ASFV, précise que cette association de réinsertion a plusieurs activités dans les forêts mais aussi les zones artisanales.

Le projet COPAINS est une idée qui lui tenait particulièrement à cœur car l'association de réinsertion relève un double pari : permettre aux hommes de retrouver un emploi et aussi d'œuvrer pour le développement durable. Grâce à ce projet, les jeunes se sentent motivés, concernés par ce travail complexe, et retrouvent le goût du travail. COPAINS a permis à beaucoup d'entre eux un retour à l'emploi. Ce projet d'entretien et de mise en valeur des terrains du PNPC a été soutenu par toute l'équipe du parc qui leur a laissé une chance de pouvoir montrer leurs compétences et pour cela

M. Despinoy les en remercie.

Mme Lochon ajoute que l'île de Porquerolles dispose d'un véritable joyau. La collection d'oliviers de 70 variétés est reconnue au niveau national et va bientôt pouvoir émigrer vers la collection internationale qui va être mise en place en Turquie. Il est très important de pouvoir maintenir cette collection variétale qui est une véritable banque de ressources génétiques pour l'avenir.

40 ans de Saveurs littorales – Conservatoire du Littoral.

M. Fouchier indique que le Conservatoire du Littoral a passé une convention nationale, à l'occasion à la fois du week-end de la gastronomie et de la Semaine du goût. Des manifestations vont s'étaler dans le temps avec un rendez-vous important le dernier week-end d'octobre sur différents sites du conservatoire. 50 sites sont concernés au niveau national et 5 au niveau régional. Pour accompagner l'ensemble des acteurs du territoire, cette manifestation s'étalera jusqu'à février 2016.

Par ailleurs, **M. Fouchier** souligne que le Conservatoire du Littoral avec le PNPC et notamment sur l'île de Porquerolles, souhaite développer conjointement une labellisation de production de produits locaux. Cette production fera l'objet d'appel à candidature courant 2016.

M. Prodromidès demande quels sont les produits concernés par cette labellisation.

M. Fouchier indique qu'il s'agit de produits élaborés sur place telle que la confiture par exemple pour Porquerolles. Le Conservatoire du Littoral n'a pas de terrain de production à proprement parler sur l'île mais il en a sur l'ensemble de l'aire d'adhésion avec des productions notamment de viticulture ou d'olive.

MEET – Mediterranean Experimentation of eco-tourism

La présidente indique que le projet MEET, expérience méditerranéenne d'éco-tourisme, est un projet stratégique qui implique huit pays de la région méditerranéenne et qui a pour objectif de développer des produits d'éco-tourisme.

Mme Thurel précise que grâce au réseau MedPAN, l'établissement a eu connaissance de cet appel à projet qui permettait de mobiliser sur le territoire un financement d'environ 45 000€.

Le projet était conditionné par deux éléments forts : d'une part, la présence d'un tour opérateur local c'est à dire une agence réceptive locale à même de commercialiser ce produit et d'autre part que ce soit un produit guidé anglophone.

L'établissement a organisé une réunion avec les guides partenaires anglophones, les offices de tourisme du territoire et l'agence réceptive locale, déjà partenaire de l'établissement, qui s'appelle l'Échappée bleue.

A l'issue de cette réunion, l'Échappée bleue s'est positionnée pour être partenaire du projet et des guides anglophones également. Le produit a ensuite été construit sur une aire géographique entre Toulon et Porquerolles. L'idée étant de soutenir aussi le tourisme hors saison, l'île de Porquerolles a été choisie car plus accessible et à même d'accueillir des touristes hors saison avec des infrastructures et des établissements ouverts toute l'année.

Deux stagiaires ont été recrutés pour l'un faire l'inventaire des infrastructures et des moyens de transport, des services disponibles et pour l'autre, faire l'inventaire des hébergements (itinéraire avec des bagages portés) et des restaurants.

Au final, le produit dure 5 jours et 4 nuits. Les touristes arrivent en train à Toulon et vont jusqu'à Porquerolles en éco-mobilité c'est à dire soit par des transports en commun (bus de ville) soit par leurs propres moyens physiques c'est à dire à pied, en kayak, à vélo sur la route du sel, soit en voilier. La clientèle visée par les opérateurs de MEET sont les voyageurs canadiens, australiens, et américains qui sont venus tester ce produit.

Conjointement, une opération est menée avec le comité régional du tourisme qui a un axe éco-tourisme pour faire en sorte de combiner les deux derniers jours avec l'éductour du CRT. Cela a permis de présenter le produit également aux anglais, allemands, espagnols et italiens. Des blogueurs, des leader d'influence, rendent compte de leur expérience. Le test s'est terminé jeudi dernier et l'établissement est dans l'attente des résultats mais les retours d'ores et déjà marqués sur les blogs des participants sont très positifs et très favorables.

L'établissement s'est attaché à relier le continent et l'île pour montrer le lien qui les unit et a ainsi testé quelques mesures de la charte et notamment l'éco-mobilité touristique du territoire.

Réunion de mobilisation pour la COP 21 – 19 octobre 2015

La présidente informe qu'elle se rendra avec **la directrice-adjointe**, à l'invitation de la ministre de l'écologie, à une réunion le 19 octobre de mobilisation des établissements publics pour préparer la COP 21 qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

M. de Cabarrus demande si le bilan des activités du parc sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

La présidente répond par la positive.

III. BUDGET RECTIFICATIF N°3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES.

M. Lardé indique que l'établissement propose au conseil d'administration deux projets de délibérations relatifs au BR3 pour 2015, d'une part du PNPC pour une augmentation des recettes de 408 961,15€ et de dépenses pour 603 297,04€ et d'autre part du CBNMP pour une diminution des recettes et des dépenses de 75 400€, il s'agit là de désinscription.

M. Dehlinger présente le budget rectificatif n°3 au budget de l'exercice 2015 de l'établissement parc national de Port-Cros.

1 : Parc national de Port-Cros

Opérations	Nature dépense	Dépenses	Recettes
Opérations sanctuarisées MEDDE Pélagos, Cne de La Croix Valmer, Mécénat Total, CG83...	Fonctionnement	76 860,00	76 860,00
Ressources propres (Ajustement par rapport aux prévisions)		33 447,00	143 447,00
Proposition d'admission en non valeur		43 249,17	43 249,17
Contentieux du quai de pierre à Port-Cros Reprise de la provision			220 804,98
Apurement de l'actif Sortie d'actifs, valeur nette comptable résiduelle		415 140,87	
Acquisition immobilisation corporelle Acquisition d'un navire en remplacement de deux autres	Investissement	110 000,00	
Total :		153 556,17	220 307,00

Solde, variation FDR par rapport au BR2/15 :

-43 249,17

Mme Lochon présente le budget rectificatif n°3 au budget de l'exercice 2015 du CBNMP

2 : Conservatoire botanique national

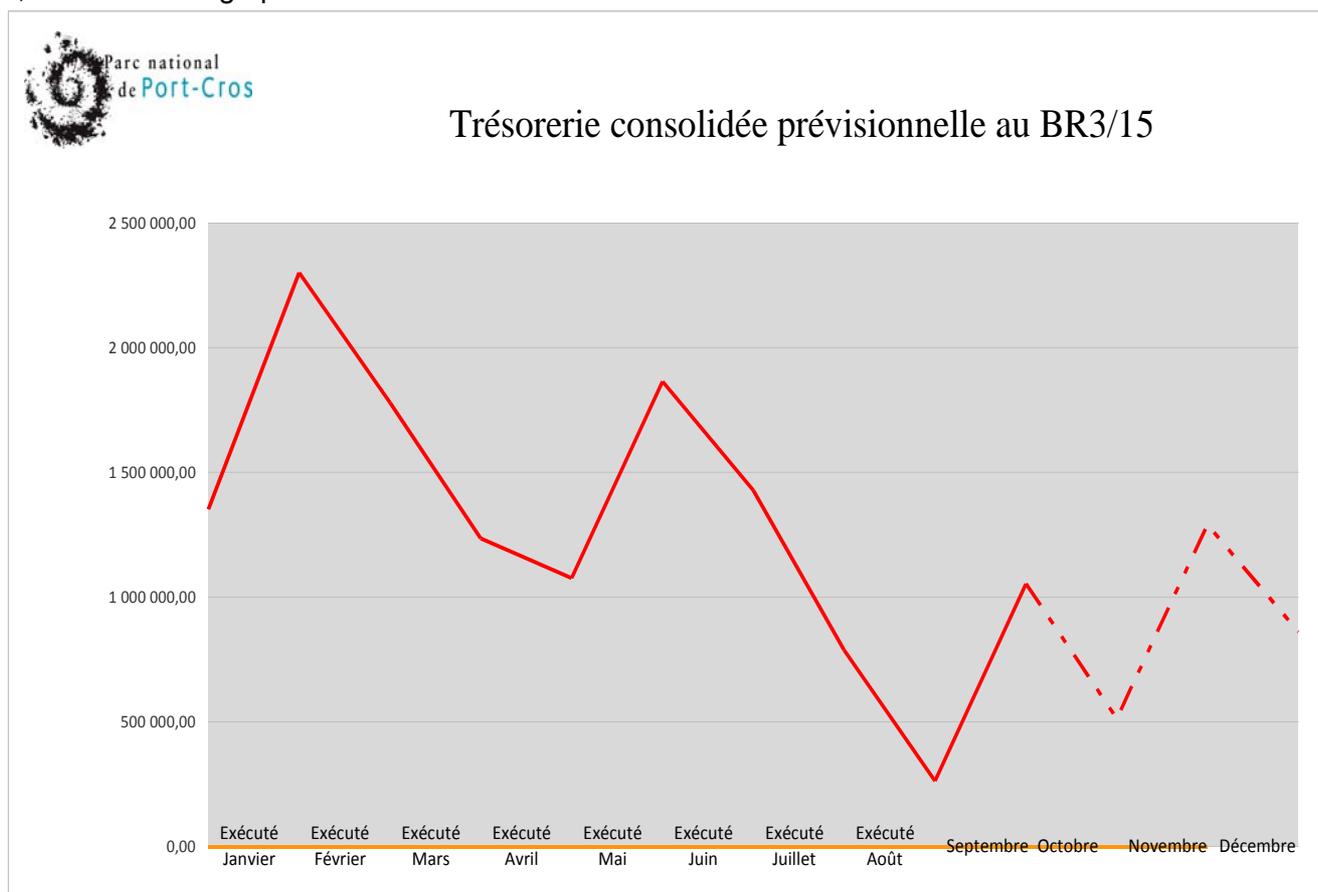
Méditerranéen de Porquerolles

Opérations	Nature dépense	Dépenses	Recettes
Désinscription d'opérations sanctuarisées (CBN Alpin, Life PNCal, MEDDE projet carhab...)	Fonctionnement	-135 000,00	-135 000,00
Inscription opérations sanctuarisées CR PACA, ALFA Environnement, EDF....		56 100,00	56 100,00
Ressources propres		3 500,00	3 500,00
Total :		-75 400,00	-75 400,00

Solde, variation FDR par rapport au BR2/15 :

0,00

Pour conclure, **M. Dehlinger** présente la trésorerie de l'établissement qui est relativement stable. L'exercice devrait se clore avec près de 900 000€ au 31 décembre 2015 ce qui représente près de 1,5 mois de charge pour l'exercice suivant.



► Les délibérations n°21/15 et 22/15 sont adoptées à l'unanimité.

IV. CONVENTION CADRE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (MAAF), LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (MEDDE) ET PARCS NATIONAUX DE FRANCE (PNF) 2015-2018 : « DÉVELOPPER ET ORGANISER L'AGROÉCOLOGIE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'AGRICULTURE, DES TERRITOIRES ET À UNE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ».

Le directeur précise qu'il s'agit d'une convention cadre destinée à structurer la collaboration entre les établissements publics, les parcs nationaux, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dans la mise en œuvre de mesures du type agroécologie, agrosylvopastoralisme. Cette convention résulte d'un constat qui est que dans les parcs nationaux, un grand nombre d'activités agricoles mériterait d'être financé au titre des actions de développement durable. Ces activités agricoles dépendent de leur ministère de tutelle qui est le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette convention vise à faciliter les opérations qui seraient financées dans le futur dans le cadre des chartes des parcs nationaux.

Pour M. Boudouresque, cette convention est très intéressante. Simplement, il a noté qu'elle ne faisait pas la distinction entre les cœurs et la zone d'adhésion et demande donc s'il existe des gardes-fous. En effet, concernant le développement de l'apiculture, le Bureau du Conseil scientifique a discuté d'un projet en cœur de Parc sur Porquerolles pour lequel il convient de réfléchir à l'impact possible de la compétition entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages. 130 espèces d'abeilles sauvages ont été recensées sur l'île de Porquerolles. Ces abeilles sauvages jouent un rôle majeur et pollinisent des espèces que l'abeille domestique ne pollinise pas du tout. En déplaçant des ruches, les apiculteurs introduisent très souvent des parasites originaires en général d'Asie du Sud Est qui ont des conséquences assez dramatiques sur l'apiculture. De la même manière, même si cela nous concerne moins, la question des prédateurs des troupeaux en cœur de parc. **M. Boudouresque** demande quelle est la marge de manœuvre du parc en la matière vis à vis du Ministère de l'agriculture.

M. Poncin se joint à la réflexion du président du Conseil Scientifique sur l'absence de distinction entre les cœurs et l'aire d'adhésion. Pour reprendre son exemple, il ajoute que le changement de pratiques, en apiculture, peut aller jusqu'au changement de type de flore. Il cite par ailleurs, l'exemple récent des tirs non sélectifs sur des bouquetins en Savoie pour protéger les troupeaux de la maladie oculaire des bouquetins au lieu de sélectionner les animaux malades. Il demande de quelles façons ces pratiques peuvent être encadrées.

Au delà de ces questionnements, **M. Poncin** se réjouit d'un rapprochement entre les deux ministères et du fait d'avoir de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Le directeur rappelle que la loi et le code de l'environnement constituent des gardes fous car ils font la distinction entre l'aire d'adhésion et les cœurs de parc. Depuis le décret du 4 mai 2012, tous les travaux en cœur de parc doivent obligatoirement faire l'objet d'un avis préalable du conseil scientifique. Par conséquent, cette convention, même si elle ne le mentionne pas, devra se plier au droit qui précise cette distinction entre le cœur et l'aire d'adhésion.

Sur le sujet plus particulier de l'apiculture, l'établissement travaille en collaboration notamment avec l'INRA à Avignon qui dispose de spécialistes de renommées nationales voir internationales avec lesquels le projet sur Porquerolles se met en place prudemment.

M. Prodromidès indique qu'en cœur de parc c'est le droit agricole des parcs nationaux qui s'applique donc il n'y a pas de motifs de crainte. C'est pour cela qu'avait été demandé il y a quelques années le classement des terres agricoles en zone d'adhésion pour pouvoir adapter la réglementation. Par ailleurs, **M. Prodromidès** invite l'établissement à venir inventorier les abeilles qui viennent sur ses terres, ayant planté un hectare d'oliviers, il voit des dizaines et des dizaines d'abeilles différentes attirées par les herbes dites adventices. Cultiver c'est faire de la biodiversité, sanctuariser parfois c'est tuer la biodiversité.

M. Kabouche demande quels sont les moyens que l'établissement pourra allouer pour mettre en place cette convention.

Le directeur indique que l'établissement a travaillé sur les mesures agroenvironnementales écologiques dans un programme élaboré avec la Chambre d'Agriculture et initié il y a à peu près un an. L'établissement soutient la filière agricole de l'aire d'adhésion parce que c'est un élément important de la diversité des paysages et aussi de la biodiversité. Concernant les îles, le parc national de Port-Cros est propriétaire agricole et par conséquent a à cœur de développer des programmes, comme par exemple COPAINS, qui sont dans le droit fil de la mise en place de cette convention.

► **La délibération n°23/15 est adoptée à l'unanimité.**

V. PARTICIPATION DE L'ÉTABLISSEMENT AUX CANDIDATURES POUR LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRES ET FONDS STRUCTURELS RÉGIONAUX, ET NOTAMMENT LA POSITION DE CHEF DE FILE SUR LA CANDIDATURE INTERREG MARITTIMO SUR LES ÎLES EN COOPÉRATION AVEC L'ITALIE.

La directrice-adjointe rappelle que c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, notamment des mesures prioritaires et du programme triennal d'actions, que l'établissement est déjà engagé à rechercher des financements, notamment des financements européens, pour pouvoir avoir un levier sur la mise en œuvre de la charte. Le programme présenté par **Mme Durand** concerne des mesures qui sont prévues dans la charte et sur lesquelles l'établissement s'engagera de toutes façons, quel que soit le succès à ces différentes candidatures.

Mme Durand présente les programmes européens 2016-2020 pour lesquels l'établissement envisage de poser sa candidature pour aider à la mise en œuvre d'une partie des premières actions prioritaires de la charte. Certains appels à projets ont été lancés officiellement, d'autres le seront dans les prochains jours.

- Le programme MED est un programme qui concerne les régions européennes de la façade Méditerranée, du Portugal jusqu'à la Grèce. L'établissement souhaite poser trois candidatures en tant que partenaire dans le cadre de ce programme :

1/ suivi, adaptation au changement climatique, qui correspond aux mesures de l'ambition 5 de la charte. Ce projet serait piloté par l'IUCN Malaga (Espagne).

2/ grandes aires marines protégées : projet qui serait porté par le WWF MedPO basé à Rome (Italie). Il s'agira de faire de l'AMA, une AMP d'un nouveau modèle et de voir quels sont les modèles de coopération et d'engagements des acteurs sur cette zone.

3/ valorisation des collections variétales : projet qui serait porté par l'équivalent de l'INRA en Slovénie. Le projet COPAINS pourrait ici trouver des financements pour la suite.

Tous ces programmes démarreraient en septembre 2016 jusqu'à mi-2019.

L'établissement souhaite proposer des actions les plus souples possible pour pouvoir les adapter aux attentes du territoire, en se basant sur les actions prioritaires de la charte.

- Le programme Marittimo est un programme transfrontalier France-Italie. L'établissement souhaite poser trois candidatures dans le cadre de ce programme :

1/ les espèces envahissantes : projet qui serait porté par l'office de l'environnement de la Corse. L'établissement propose de travailler à la mobilisation du territoire sur cette question avec des actions possibles avec les acteurs socio-économiques, les associations, etc. sur les communes qui seront volontaires.

2/ les aires marines protégées avec des champs plutôt liés à la question de la gestion du tourisme, des activités nautiques et pouvoir décliner des actions sur l'ensemble de la zone en cœur et en AMA.

3/ mise en réseau du patrimoine naturel et culturel des petites îles. L'établissement souhaite ici se positionner en tant que chef de file avec un angle particulier de travail sur l'exemplarité des îles. Il s'agira, à la suite du colloque sur les petites îles durables, de créer un réseau, de mettre en œuvre des actions exemplaires sur la question de la gestion des ressources et de la préservation de l'environnement et de mettre en valeur le patrimoine (littéraire, historique) pour mettre en valeur au final les atouts des îles. Les partenaires potentiels sont le Conservatoire du Littoral, le Conseil

départemental du Var (en tant que soutien sur la partie administrative et financière), le Conseil départemental des Alpes-maritimes et l'office de l'environnement de la Corse, et du côté italien, la Province de La Spezia avec l'île de Palmaria, le parc national de l'archipel Toscan, la région Sardaigne. Ces actions se dérouleraient de mi-2016 à mi 2019. Le budget maximum pour l'ensemble des partenaires s'élèverait à hauteur de 1,7 millions. La date limite de dépôt du dossier est le 10 décembre 2015.

L'établissement demande l'approbation du conseil d'administration pour candidater en tant que chef de file sur ce projet.

La présidente rappelle l'intérêt de ces appels à candidature, qui est d'aller chercher des financements européens sur des actions que l'établissement développerait de toutes façons parce que inscrites dans la charte. Elle félicite **Mme Durand** pour son travail et elle espère que cela portera ses fruits.

M. Boudouresque mentionne un autre projet en cours qui a été évoqué lors d'une réunion de bureau du Conseil scientifique. Il s'agit du projet POLEMEX qui est un projet qui vise à mieux comprendre le rôle et le devenir des banquettes de feuilles mortes de posidonie et leur gestion. Le chef de file de ce projet serait les Universités d'Aix-Marseille et de Toulon. Les partenaires souhaités sont le PNPC, le Parc régional de Portofino en Italie, le parc régional de Sinis en Sardaigne et la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio en Corse. D'autres universités sont également souhaitées : l'université de Gênes, l'université d'Alicante et une université croate. Ce projet aurait un budget à hauteur de 3 millions d'euros. **M. Boudouresque** demande si le conseil d'administration peut donner son feu vert pour que l'établissement se porte partenaire sur ce projet.

La présidente préfère que les délibérations soient présentées en amont pour validation par les administrateurs et propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Mme Lochon apporte un complément à la présentation de **Mme Durand**. Elle confirme que les relations avec les Slovènes sont très bonnes car un travail a déjà été réalisé avec eux sur l'aspect génétique au niveau des oliviers. Ce projet est très prometteur, notamment pour exporter le concept de verger conservatoire et également le travail de lutte biologique pour profiter de l'entomofaune auxiliaire présente sur Porquerolles et enfin pour voir comment décliner la lutte biologique avec les prédateurs au parasitoïdes présents sur l'île.

Sur le programme Marittimo concernant les espèces exotiques envahissantes, le CBNMP serait également partenaire avec l'aspect veille sur des listes de plantes envahissantes qui pourraient être partagées avec des bases de données entre les différents pays qui travaillent sur l'aire éligible du Marittimo. Le travail se fera avec les différentes régions de Corse, Toscane, Sardaigne pour être très vigilants sur les nouvelles espèces exotiques envahissantes qui pourraient apparaître sur les différents territoires. Cela permet d'être en phase avec la déclinaison du règlement européen qui est en train de se mettre en place pour avoir une liste de plantes envahissantes qui ne pourront plus être commercialisées entre pays, pour vraiment pouvoir éviter l'extension de ces plantes envahissantes. Il faudra ensuite décliner cette liste européenne avec des listes au niveau de chaque pays membre pour travailler également des recommandations et éviter la commercialisation et le passage aux frontières de ces espèces.

Mme Sandel demande si les Bouches du Rhône et la Région PACA ont été sollicitées pour être partenaires.

Mme Durand précise que sur le programme Marittimo, la zone de coopération s'arrête au Var donc les Bouches du Rhône ne sont pas éligibles. En revanche, ils font partie du programme sur les grandes AMP.

Pour ce qui concerne la Région PACA, sa position aujourd'hui n'est pas de rentrer en tant que partenaire dans le projet mais de venir en appui technique. Faisant souvent partie des comités de décision, la Région pourra soutenir le projet mais autrement.

► **La délibération n°24/15 est approuvée à l'unanimité.**

VI. INFORMATION SUR *LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS*, ÉDITION DU VOLUME 29.

M. Boudouresque présente le volume 29 des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros*, volume référence à plusieurs points de vue :

- la qualité éditoriale ;
- un bon équilibre entre les sciences humaines et sociales et les sciences biologiques, l'écologie, etc ;
- une participation non seulement des scientifiques mais des agents du PNPC et même d'acteurs extérieurs de la zone d'adhésion du parc ;
- un équilibre entre sciences théoriques et les applications à la gestion ;
- le bilinguisme français et anglais de tous les articles pour l'audience internationale de l'ouvrage.
- des résumés en français de tous les articles parus dans des revues internationales et qui concernent le PNPC. En effet, ces revues internationales ne sont en général pas accessibles en dehors des grandes universités.

M. Boudouresque présente quelques articles du volume 29.

Port-Cros et son héritage culturel, Françoise THUREL.

C'est la première fois que dans la revue du PNPC, un article porte sur l'aspect culturel et le rôle joué par l'établissement entre les deux guerres mondiales avec la Nouvelle Revue Française.

Étude pour le choix de la localisation d'une « zone ressource », zone marine destinée à favoriser « l'effet réserve » à Porquerolles, Maéva RINCE, Raynald JAUBERT, Clelia MOUSSAY, Charles-Françoise BOUDOURESQUE.

Il s'agit d'un exemple concret de gouvernance et de développement durable avec la mise en place d'une zone ressource promulguée par les affaires maritimes selon des critères sociaux, d'acceptabilité par les acteurs de la plongée sous-marine, de la pêche artisanale ou de la navigation de plaisance. Il met en avant des critères économiques, c'est à dire les gains attendus mais aussi des critères écologiques, c'est à dire quelles sont les meilleures combinaisons de facteurs écologiques pour que cette zone ressource joue pleinement son rôle, et enfin des critères de gestion de la part des acteurs du Parc.

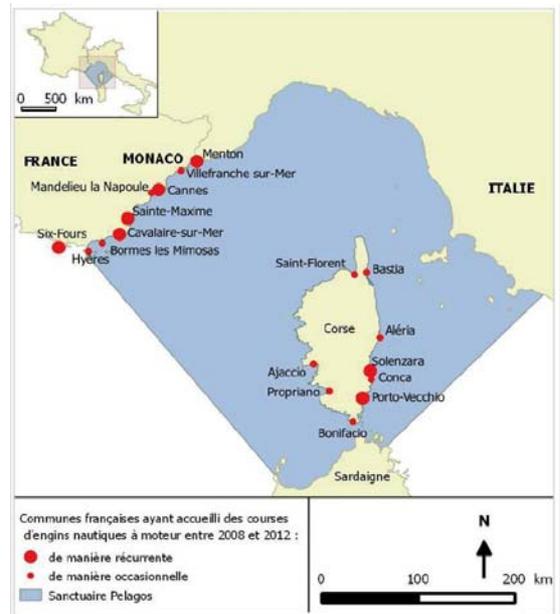
La gestion des dépôts marins sur les plages de l'île de Porquerolles situées en zone cœur du Parc national de Port-Cros, Eric SERANTONI

La pratique du Parc national concernant la gestion des dépôts marins c'est à dire les feuilles mortes de posidonies, les bois flottés, les déchets, s'est mise en place tout au long des années et est apparue suffisamment aboutie aujourd'hui pour faire l'objet d'un article. Ainsi, l'établissement met à disposition de toute la communauté française et internationale cette bonne pratique de gestion de plage « naturelle » qui consiste à laisser les feuilles sur les plages pour en limiter l'érosion, le réensablement, le sable qui est emporté par les tempêtes et qui va ensuite enterrer les herbiers de posidonie qui sont devant.

Grille d'évaluation pour l'autorisation d'une course d'engins nautiques dans le Sanctuaire Pelagos (Méditerranée), Clélia MOUSSAY, Marion PEIRACHE, Marion CORRE, Alain BARCELO.

Cet article a été rédigé par des agents du service scientifique du Parc national de Port-Cros.

La carte ci-contre montre les zones qui ont accueilli des courses d'engins nautiques au cours des années 2008 à 2012 dans le Sanctuaire Pelagos. Il était important de définir une doctrine via une grille d'évaluation.



Contribution à l'inventaire des araignées (Arachnida, Araneae) et Opilions (Arachnida, Opiliones) de l'île de Porquerolles (Var, Provence, France), Sylvain DEJEAN.

121 espèces d'araignées, des Opilions, ont été recensées sur l'île de Porquerolles. Comme les abeilles, leur diversité est extraordinaire.

From youth to death of old age : the 50-year story of a *Pinna nobilis* fan mussel population at Port-Cros Island (Port-Cros National Park, Provence, Mediterranean Sea)

Cet article concerne l'histoire de *Pinna nobilis*, la grande nacre, dont un champ a été découvert au large de la Palud il y a une cinquantaine d'années par le Commandant Philippe Tailliez et Nardo Vicente au hasard d'une observation. Pendant 50 ans, la longueur, la croissance, la vie, la mort de ces individus ont été suivis.



Pinna nobilis de plus de --->
40 ans couverts de
congression, d'algues...

<---- Jeunes Pinna nobilis



Il s'agit là d'une extraordinaire leçon d'écologie et de gestion avec le hasard d'un nuage de larve qui, il y a cinquante ans, est arrivé dans la baie de la Palud et la chance de l'observation. Pendant que cette population a vieilli, d'autres populations se sont formées, sont en train de vieillir ailleurs. Finalement la gestion ne se fait pas uniquement au niveau de l'individu même, au niveau de la population ou de l'espèce, elle se fait au niveau de l'écosystème. L'écosystème d'herbier de posidonies autour de Port-Cros est géré et là où ce champ de nacre a disparu, d'autres champs apparaîtront.

M. Boudouresque informe que l'ensemble des articles des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros* sont téléchargeables via le site Internet www.portcrosparcnational.fr.

Pour conclure, **M. Boudouresque** rappelle que le rapport bénéfice/coût est très intéressant. En effet, sur le plan financier, l'impression des *Travaux scientifiques* ne coûte pas grand chose par rapport à une seule étude confiée à un bureau d'étude mais rapporte probablement plus sur le plan humain. Finalement, le fait de mettre cette revue à disposition de tous les autres espaces protégés, aussi bien en France qu'à l'étranger, et de ne pas laisser perdre ce qu'on appelle la littérature grise, avec le gaspillage d'argent public que cela peut représenter, le rapport bénéfice/coût est très important. Cette revue est accessible sous forme papier pour la durée et sous forme numérique pour la commodité.

M. Boudouresque remercie le conseil d'administration, tous les agents du Parc national et en particulier le service scientifique pour soutenir les *Travaux scientifiques* de l'établissement.

La présidente remercie à son tour le président du Conseil scientifique pour tout ce travail. Le parc c'est aussi et peut-être même surtout un laboratoire de connaissances, de recherches appliquées qui les transmet ensuite et les met au service du développement durable.

M. Seemuller souligne le travail remarquable effectué à travers ce volume des *Travaux scientifiques*. Il serait soucieux et attentif de pouvoir voir cette vulgarisation en saison, à Port-Cros, sur quelques thématiques (flore, faune, etc.) qui pourraient permettre aux visiteurs de l'île de se rendre compte de ce que cela veut dire que d'être dans ce parc. Cela pourrait intéresser à la fois un public jeune mais aussi un public averti. Cela montrerait que le parc national ce n'est pas seulement la préservation mais aussi l'étude. **M. Seemuller** note que certains articles sont issus des sciences molles et il s'en réjouit.

M. Boudouresque n'aime pas ce terme de sciences molles opposées aux sciences dures et préfère parler des sciences humaines et des sciences sociales.

M. Seemuller note que dans ces sciences, il existe une espèce en voie de disparition qui s'appelle le « port-crosien ». Port-Cros voit partir une génération qui était post parc national et qui, depuis l'arrivée du parc national, depuis 1966, a du mal à se reproduire et presque à trouver sa place. Il préfère placer cette question sur le terrain scientifique pour mettre une distance avec un tel sujet qui touche au cœur. La volonté du parc national est de construire cet équilibre entre les acteurs et notamment les humains. Il demande ce que l'on veut du parc et pourquoi cette difficulté aujourd'hui à préserver une activité en dehors de la saison. Il demande pourquoi les populations ne se figent pas sur des métiers qui étaient traditionnels tels la pêche, les métiers de la forêt, ou du commerce et qui font que, l'école ayant fermée, la population ne cesse de décroître.

M. Seemuller demande si le conseil d'administration peut demander au conseil scientifique de s'interroger sur la situation objective aujourd'hui du peuplement à Port-Cros, des conséquences que cela peut avoir et de la volonté que pourrait avoir le parc de se demander s'il n'a pas une responsabilité au regard du devenir de ces populations en dehors de la saison, de poser la question de la place et du rôle de la population port-crosienne permanente dans un environnement protégé.

M. Boudouresque en prend note pour la prochaine réunion de bureau du conseil scientifique qui essaiera de jeter des bases pour l'année 2016 en liaison bien sûr avec tous les acteurs du PNPC. Il lui semble cependant que la charte est un élément de réponse, peut-être partiel, mais la charte est un élément de réponse à cette question qui est effectivement préoccupante.

M. Prodromidès, pour le CESC appuie les propos de **M. Seemuller**. Il indique avoir entendu, il y a un an et demi, à la Villa Méditerranée, « on va s'intéresser à l'espèce humaine ». Le parc national porte le nom de Port-Cros et y est historiquement implanté. Il y a des merveilles scientifiques, botaniques, marines qui sont visibles ou qui sont accessibles ou qu'il faut rendre plus accessibles à Port-Cros et l'espèce humaine malheureusement est en berne. Si l'on a un joyau d'un côté qui est en même temps un désert humain de l'autre, cela va poser des problèmes de crédibilité à l'ensemble du parc national. Concernant ce que disait **M. Boudouresque** à propos de la charte, malheureusement la charte n'est pas suffisante. Lors des ateliers de la charte, il a noté que, en ce qui concerne les réunions à Port-Cros, il y avait moins de dynamisme et d'entrain qu'il n'y en avait au Levant et à Porquerolles.

Cela parce que probablement les portcroisiens ont été habitués à une gestion très restrictive de l'île de Port-Cros pendant des années et qu'il était beaucoup plus difficile de les mobiliser. Cette question dépasse la charte, c'est une question humaine, sociale, liée à l'histoire du parc national qu'il faut traiter. **M. Prodromidès** n'est pas sûr que le conseil scientifique tout seul puisse la résoudre.

M. Boudouresque partage tout à fait cet avis mais indique que si le conseil scientifique peut y contribuer, il le fera.

Mme Bellan-Santini a toujours beaucoup défendu non seulement *les travaux scientifiques de Port-Cros* mais aussi ceux des autres parcs ou les travaux des stations marines en général car c'est pour elle extrêmement important. Elle est très heureuse car le parc national de Port-Cros, grâce au conseil scientifique depuis les débuts et aux nombreux scientifiques qui ont travaillé sur Port-Cros, a pu maintenir ce recueil des travaux de très bon niveau. Elle déplore que d'autres revues, comme la plupart des revues des Museums d'Histoire Naturelle disparaissent. Au point de vue de l'éducation du public, les enfants sont beaucoup éduqués et puis lorsqu'ils sont adultes c'est fini. Comme le disait **M. Boudouresque**, il est très difficile d'avoir accès aux revues de catégorie A. Elles ne sont pas toujours très accessibles d'autant plus qu'elles sont souvent rédigées en anglais qui n'est pas l'anglais courant, mais un anglais technique. **Mme Bellan-Santini** nomme une autre revue de qualité qu'est la revue italienne '*Geologia marina mediteranea*' qui est la revue de la société de la biologie marine italienne qui publie en italien avec des revues traduites en anglais, parfois avec une publication complémentaire dans une revue catégorie A et qui permet de cultiver le public.

Pour **M. Boudouresque**, les deux ne sont absolument pas incompatibles. Il indique que certains articles des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros* sont très cités dans des revues de catégorie A. L'un des articles, publié il y a près de dix ans, a été cité presque 90 fois, c'est à dire presque 10 fois par an dans des revues étrangères. C'est là un taux de citation tout à fait honorable. Beaucoup d'articles publiés sont assez largement cités et parfois dans de grandes revues internationales.

Mme Sandel réfléchissait à une mutualisation de cet ouvrage entre le Parc national de Port-Cros et celui des Calanques étant donné qu'elle suppose que les mêmes personnes composent les conseils scientifiques.

M. Boudouresque indique que chaque établissement a son propre conseil scientifique. Sans répondre à la place du directeur en la matière, il n'est pas nécessaire de son point de vue d'institutionnaliser les choses. La revue de Port-Cros a déjà publié des articles en provenance d'autres AMP, italiennes, corses, méditerranéennes, etc. Si le PNCal souhaite proposer des articles, qui sont du domaine de la revue et qui forcément intéresseront le lectorat de cette revue, il lui semble, sauf avis contraire du conseil d'administration et du directeur, que c'est tout à fait possible.

Mme Bellan-Santini ajoute que PNF a effectivement soulevé quelques fois le problème des publications des parcs nationaux et, sans toucher à ce qui existe, a essayé de faire une revue des parcs qui se ressemblent, en mutualisant les parcs marins par exemple. Mais actuellement PNF est d'avantage préoccupé par son remaniement avec l'AFB en discussion.

M. Boudouresque ne croit pas qu'une revue nationale des parcs soit une bonne idée car il existe de nombreuses revues internationales qui permettent de publier dans ce domaine et il est important que la revue reste le porte drapeau d'un territoire.

M. de Cabarrus, au nom de l'Association des Amis de Port-Cros, remercie le Président du conseil scientifique et Mme Thurel pour l'article concernant Jean d'Agrève qui a été le premier film muet tourné en 1931 à Port-Cros. Ce film a été projeté à Port-Cros à l'été 2014 grâce à **M. Seemuller** qui en a retrouvé les copies et négocié la diffusion. Il s'accorde à dire que la partie culturelle est très

importante et voulait remercier l'établissement d'en faire l'écho.

Par ailleurs, **M. de Cabarrus** sollicite l'avis du conseil scientifique à propos de la présence de sangliers à Port-Cros. Il y a quelques années, des traces de sangliers avaient été aperçues et maintenant la preuve évidente a été apportée de six sangliers à Port-Cros. Deux adultes et quatre petits ont été formellement identifiés. Il s'agirait d'avoir l'avis du conseil scientifique sur ce qu'il convient de faire par rapport à ces six sangliers qui pourraient devenir cinquante d'ici quelques années et savoir s'il faut maintenir ces sangliers ou les éradiquer comme cela peut se faire sur le continent, notamment au Cap Bénat où il y a des sangliers qui sont très présents et qui génèrent beaucoup de dommages. Il rappelle juste pour l'anecdote qu'en 1967, deux sangliers à Port-Cros étaient arrivés sans doute à la nage suite à d'importants incendies vers le Cap Bénat. Les habitants de Port-Cros avaient fait une battue et festoyé tels les gaulois autour de ces deux sangliers.

M. Boudouresque ne donnera pas aujourd'hui l'avis du conseil scientifique puisque le bureau du CS et ensuite le CS doivent en débattre avant la fin de l'année. Il s'agit là d'une question compliquée à laquelle il faudra apporter des éléments de réponses soit de statut quo, après tout le sanglier est un élément naturel de la forêt méditerranéenne et il se situe dans un parc national ; soit le sanglier cause des problèmes, en particulier pour les habitants ou pour la sécurité, et là il faudra agir. Bref, tout devra être considéré mais il ne faut pas prendre de décisions prématurées.

M. Boudouresque ajoute que le conseil scientifique a déjà réfléchi à cette question lorsque un sanglier est arrivé sur Port-Cros, il y a environ trois ans. Le CS avait pris un avis sage et clair de dire qu'il n'y avait pas de problème, pas de nuisance, que le sanglier était tout seul et donc que le parc n'intervienne pas. La non intervention est normalement la règle. Pour intervenir il faut une raison forte. La question a été reposée il y a six mois en bureau de CS quand la rumeur a fait état d'un plus grand nombre de sangliers. Aujourd'hui, grâce à des photos et de nombreuses observations, le CS dispose de la preuve qu'effectivement les sangliers sont plusieurs, qu'effectivement ils se sont reproduits, qu'effectivement il y a des jeunes. Cette situation est nouvelle et le CS va reprendre les choses à zéro.

Le Directeur souhaite répondre sur plusieurs points.

D'abord, il reste ouvert à toutes propositions concernant les Travaux scientifiques, pourvu que cela continue de s'appeler *Les travaux scientifiques du parc national de Port-Cros*, comme le disait M. Henri Ford concernant sa voiture.

D'autre part, **le directeur** s'inscrit contre les propos de **M. Seemuller** concernant l'avenir de Port-Cros. Effectivement, Port-Cros constate 50 ans de baisse d'activités mais cela veut dire qu'il faut faire face de manière à lui inventer un nouvel avenir. Ceci va dans le sens d'ailleurs des travaux en cours notamment vis à vis de la NRF. Ce sont également les travaux qui ont été menés avec l'école d'architecture de Marseille qui ont associé les habitants de Port-Cros, du Levant et de Porquerolles pour faire revivre les îles. C'est le travail que l'établissement fait également sur Porquerolles avec COPAINS qui a été évoqué mais qui se trouve également sur Port-Cros dans le cadre de la valorisation des terrasses du Vallon de la Solitude.

Pour avoir participé aux ateliers d'élaboration de la charte sur Port-Cros, beaucoup d'idées ont été échangées contrairement à ce qui a été dit précédemment. Certaines n'ont pas été retenues car jugées trop irréalistes, notamment un tunnel sous-marin entre Port-Cros et Le Levant, mais l'avenir est ce que l'on en fera et ce que l'on en fait. Il est évident que l'établissement récupère 50 ans de gestion qui n'a pas été peut-être pour certains, la plus heureuse sur l'aspect humain mais en tout état de cause, la charte permet d'écrire l'avenir avec notre seule volonté. Par conséquent, **le directeur** invite tous les îliens ici présents à se rassembler et à travailler avec le PNPC pour un nouvel avenir.

Enfin, concernant la dichotomie malheureuse entre certaines sciences qualifiées de dures et d'autres qualifiées de molles, il y a des sciences qui procèdent de la même rigueur, Kant disait que la seule différence entre les mathématiques, emblème des sciences dures, et la philosophie, emblème des sciences molles, c'est uniquement que les mathématiques partent de concept simple pour arriver à des concepts compliqués alors que la philosophie part de concepts compliqués pour arriver à des concepts simples. Il y a bien la même analyse de rigueur, d'analyse et de synthèse quelque soit le domaine d'application. **Le directeur** souhaite effectivement que les sciences humaines, que ce soit la sociologie, l'économie ou la philosophie prennent toute leur place dans la gestion courante de l'établissement.

Pour **M. Seemuller**, en dehors de la position de principe, il ne voit pas en quoi le directeur et lui disent des choses contraires.

Le Directeur l'explique par le fait qu'il considère que l'objectif est de regarder en face, de se lancer et que dans la charte il y a toutes les briques pour construire l'avenir.

M. Prodromidès disait effectivement que la charte ne suffisait pas parce que ce qui est important et ce qu'il convient de faire à Port-Cros ne peut pas figurer dans la charte, à savoir que c'est l'élément humain qui est déterminant et la façon de coaliser les forces et de regarder vers l'avenir et non pas subir le passé donc cela ne pouvait évidemment pas être écrit dans la charte. Il ne voulait pas dire que la charte n'est pas suffisante, mais simplement qu'il serait bon de renforcer les liens entre les habitants, le parc et la commune à Port-Cros.

Pour la présidente, l'ambiguïté porte sur le rapport entre la présence du Parc et la dépopulation. Il s'agirait de savoir si sans le parc, la situation sur Port-Cros n'aurait pas été pire. Mais cette question est intéressante de définir le rôle que peut jouer l'établissement pour pouvoir aider au maintien de la population sur l'île.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

Réfection des sentiers côtiers à Port-Cros

M. de Cabarrus demande à ce que soit examinée lors du prochain conseil d'administration la question et le budget liés à la réfection des sentiers côtiers à Port-Cros. Les sentiers côtiers de l'île sont très fréquentés, des inondations très importantes ont eu lieu mi-juin et par conséquent les sentiers sont très abîmés. Ils sont gérés uniquement par un garde-forestier, Mme Cyrielle PANCANI, qui s'occupe des 35 km de sentiers à Port-Cros. Depuis plusieurs années maintenant, **M. de Cabarrus** attire l'attention sur le fait que ces sentiers sont devenus dangereux et très impraticables. Il s'agit là de remarques relevées dans le cahier de doléances de la Maison du parc, des témoignages des visiteurs même de l'île de Port-Cros aux agents et également aux commerçants. Alors que sera examiné le budget 2016 au prochain conseil d'administration, il souhaiterait que soit proposé, notamment, un budget pour rénover les sentiers les plus empruntés c'est à dire ceux entre le village et la plage du Sud, et entre le village et la plage de La Palud. Au moment où l'établissement va investir 600 000€ pour la rénovation du Fort du Moulin, il lui serait incompréhensible que l'accueil et les fondamentaux, c'est à dire pouvoir aller aux plages depuis le village de façon sûre, ne soient pas pris en compte.

Le directeur précise que les 600 000€ de budget alloué pour le Fort du Moulin ne traite pas de sa restauration mais de la réhabilitation du rocher qui tient le Fort du Moulin parce que si l'établissement ne fait rien, le rocher s'écroule et le fort avec. L'établissement a donc obtenu une dotation exceptionnelle.

A propos de la dangerosité des sentiers, un portcrossien s'était fait mal sur l'un des sentiers et depuis les travaux ont été faits. D'autre part, le budget sur l'entretien des sentiers et des pistes sur les îles, n'a jamais été aussi important que ces dernières années. Le directeur ne partage pas l'avis de **M. de Cabarrus** sur ce sujet. S'il y a effectivement des zones qui sont dangereuses, il convient alors de les signaler afin que l'établissement procède aux réparations.

Sur Port-Cros, c'est notamment Mme Cyrielle Pancani qui intervient mais également des sociétés, sur bons de commande, pour permettre l'entretien des sentiers.

M. de Cabarrus souhaite faire une précision. Les pistes ont effectivement été refaites et il en remercie à cette occasion l'établissement mais par contre les sentiers côtiers n'ont jamais été refaits. Seul le sentier botanique, qui malheureusement est aujourd'hui à l'abandon, avait été refait c'est à dire sur la partie en arrivant sur la plage de la Palud, et quelques travaux ont été faits à l'arrivée du ponton de la plage du Sud mais rien n'a été fait pour le reste (rochers, souches d'arbres, racines, etc.), qui sont devenus extrêmement dangereux et amplifiés par l'érosion du passage et par l'érosion de la pluie.

M. Lardé précise que pour ce qui concerne les pistes, l'établissement a déjà payé et mandaté pour environ 500 000€ d'entretien, voire de réfection complète d'un certain nombre de pistes sur les trois dernières années :

- 2012 : 2 à Port-Cros et 10 à Porquerolles
- 2013 : 3 à Port-Cros et 6 à Porquerolles
- 2014 : 3 à Port-Cros et 8 à Porquerolles

Cela est sans préjudice de l'ensemble des travaux qui sont réalisés en régie c'est à dire par les agents de l'établissement.

Cette année, sur Porquerolles, la mise en place d'un partenariat avec la Fondation Carmignac aidera l'établissement à entretenir les pistes via leur déblai et leur terrassement. A Port-Cros, un travail considérable a été fait et il observe que cela n'est pas suffisant mais en tout état de cause, c'est un travail fondamental du parc et une des missions prioritaires de l'établissement.

Pour **M. de Cabarrus**, **M. Lardé** parle des pistes tandis que lui parle des sentiers côtiers. Les pistes ont été rénovées, par contre, les sentiers côtiers pris et empruntés par les 300 000 visiteurs qui vont du port jusqu'aux plages de la Palud et du Sud n'ont fait l'objet d'aucune rénovation, d'un peu d'entretien mais encore peu depuis de très nombreuses années.

La présidente indique qu'un point sera préparé pour le prochain conseil d'administration.

Pour répondre à la question de **M. Prince** concernant le dossier Abysea, **M. le Préfet** informe n'avoir aucun élément supplémentaire.

Dossiers examinés préalablement en Bureau du conseil d'administration du 1^{er} octobre

A. Demande d'aide à l'investissement pour le Fort du Moulin à Port-Cros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la Région PACA et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **La délibération n°25/15 ne suscitant pas de remarques en conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.**

B. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demandes de subventions 2015 à la DREAL PACA dans le cadre de l'inscription faite au budget initial.

Mme Lochon précise que la DREAL PACA accorde une subvention au CBNMP pour travailler sur un scénario élaboré pour éradiquer cette plante envahissante appelée plante à alligator, qui vient d'Amérique du Sud, avant qu'elle ne contamine le bassin versant du Rhône.

► **La délibération n°26/15 est approuvée à l'unanimité.**

C. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subventions 2015 auprès de la Région PACA pour la sauvegarde de la Germandrée faux petit pin (*Teucrium pseudochamaepitys*).

Mme Lochon indique que la Germandrée Faux petit pin est une plante de la famille du Romarin qui est, au niveau de sa répartition, présente uniquement sur trois stations autour de Marseille, à Solliès-Toucas et dans l'Aude. Cette plante se retrouve également en Espagne, au Portugal et en Afrique du Nord. Cette petite plante est très menacée dans la mesure où son aire de répartition se situe dans des endroits où il y a beaucoup d'aménagements. Le mutation du territoire l'a réduit à des surfaces très faibles. La région PACA accorde donc une subvention au CBNMP pour commencer à décliner des actions de sauvegarde sur cette plante et notamment à sensibiliser les communes, les aménageurs et également les propriétaires privés à cette plante.

► La délibération n°27/15 est approuvée à l'unanimité.

La Présidente remercie les administrateurs de leur participation à cette séance du conseil d'administration et indique que la prochaine réunion aura lieu le 27 novembre à 14:30.

La Présidente

Isabelle MONFORT



Le Secrétaire

Guillaume SELLIER

